



Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 6 décembre 2023

Les décisions du gouvernement concernant l'énergie, l'aménagement du territoire et le logement n'ont pas fait l'objet de consultations publiques significatives

(TORONTO) Le gouvernement a apporté des changements importants aux politiques en matière d'énergie, d'aménagement du territoire et de logement sans tenir de consultations significatives, ce qui compromet la capacité des Ontariens de participer à des décisions qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement, a déclaré aujourd'hui le vérificateur général par intérim, Nick Stavropoulos. « Nous avons constaté certaines améliorations au cours des cinq dernières années, mais les ministères doivent en faire davantage pour que les membres du public puissent exercer efficacement leur droit de participer aux décisions importantes sur le plan environnemental. »

Au cours de notre audit annuel de 2023, nous avons constaté que le gouvernement n'avait pas suivi la *Charte des droits environnementaux de 1993* (la *Charte*) lorsqu'il a apporté des changements radicaux au cadre d'aménagement du territoire et du logement de la province et qu'il a retiré des terres de la ceinture de verdure. Sous l'égide du ministère des Affaires municipales et du Logement, le gouvernement a apporté ces changements afin d'accroître l'offre de logements sans consultations publiques adéquates. Trois ministères – Affaires municipales et Logement, Environnement, Protection de la nature et des Parcs, et Richesses naturelles et Forêts – n'ont pas fourni au public des renseignements complets sur les changements proposés. En outre, le temps limité accordé pour formuler des commentaires n'a permis ni aux conseils municipaux nouvellement constitués de participer efficacement ni aux ministères de tenir compte de tous les commentaires reçus.

Lors de notre audit, nous avons également constaté que le ministère de l'Énergie n'a pas consulté la population de l'Ontario avant de prendre des décisions au sujet d'un nouveau plan d'énergie propre et d'apporter des changements au cadre des programmes de conservation de l'électricité.

Malgré les recommandations antérieures de notre Bureau, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs n'a pas ajouté d'autres ministères ou lois à la liste de ceux qui sont assujettis à la *Charte* ni pris de mesures pour permettre une consultation publique avant que des arrêtés ministériels de zonage importants sur le plan environnemental ne soient pris en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

« Il est essentiel que les ministères s'acquittent de leurs obligations en vertu de la *Charte des droits environnementaux* et prennent des mesures concrètes pour s'assurer que les Ontariens disposent de l'information nécessaire pour participer efficacement aux consultations concernant les décisions qui touchent l'environnement », a déclaré M. Stavropoulos.

-30-

Renseignements :

Becky Fong,

Gestionnaire, communications
stratégiques et mobilisation

becky.fong@auditor.on.ca

Cellulaire : 416-529 2099

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

✕ @OntarioAuditor

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.